

Orléans, le 23 juin 2016

Agence de l'eau Loire-Bretagne : 200 millions d'euros d'aides en faveur des actions pour l'eau

L'agence de l'eau Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne représente 155 000 km², soit 28 % du territoire national métropolitain. Il intéresse 8 régions, 36 départements en tout ou partie, plus de 7 000 communes et 12,7 millions d'habitants.

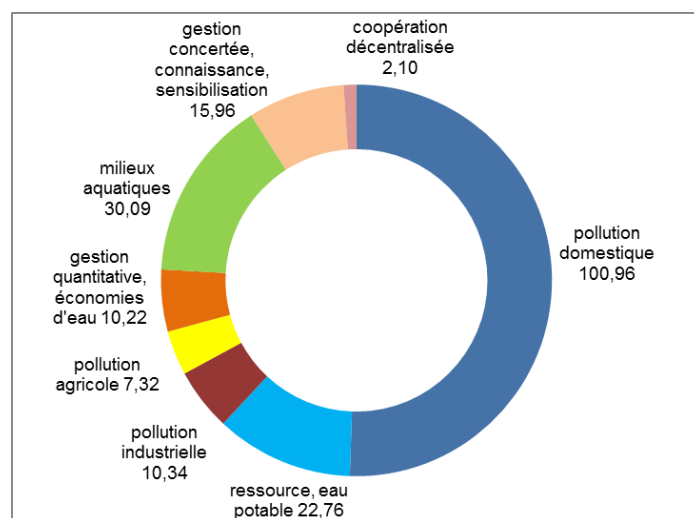
Son conseil d'administration est composé pour un tiers de représentants des collectivités territoriales, pour un tiers de représentants des acteurs économiques et associatifs du bassin et pour un tiers de représentants des services de l'État.

Le conseil d'administration est présidé par Mauricette Steinfeld, inspectrice générale de l'administration du développement durable.

Réuni le 23 juin, le conseil d'administration de l'agence de l'eau s'est félicité de la dynamique d'engagement des actions pour l'eau : depuis le début 2016, l'agence de l'eau a engagé 199,8 millions d'euros d'aide, bien plus que l'an dernier à la même époque (110,8 millions d'euros en juin 2015). Une dynamique favorisée par l'augmentation des taux d'aide décidée fin 2015.

La moitié des aides apportées par l'agence de l'eau va contribuer à améliorer les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration qui permettent de traiter les eaux usées domestiques.

*Aides engagées
depuis le 1^{er} janvier
2016 (en millions
d'euros)*



Parmi les opérations les plus remarquables on note les projets de reconstruction de stations d'épuration pour respecter de façon durable les objectifs de la directive sur les eaux résiduaires urbaines. C'est le cas de **La-Crèche (Deux-Sèvres)** et de **Baden (Morbihan)**. Cette dernière traitera les effluents des communes de l'Île-aux-Moines, Baden, Larmor-Baden et Arradon et réalisera un traitement poussé pour préserver les usages sensibles sur le golfe du Morbihan, conchyliculture, baignade et pêche à pied. L'agence y contribuera pour 4,73 millions d'euros. C'est aussi le cas de la station de **La-Tranche-sur-Mer (Vendée)** à laquelle l'agence contribuera pour 4 millions d'euros.

Parallèlement la demande de financement pour améliorer le fonctionnement des réseaux d'assainissement est en forte croissance. Comme pour le traitement des eaux usées, l'augmentation des taux de financement lors de la révision du 10^e programme a un effet incitatif réel.

Contact presse :

Paule OPÉRIOL & Véronique VASSEUR -
02 38 51 73 11 ;

paule.operiol@eau-loire-bretagne.fr -
veronique.vasseur@eau-loire-bretagne.fr

www.eau-loire-bretagne.fr





Quelques autres opérations remarquables

Pour l'alimentation en eau potable

La société publique locale des eaux du **Cébron, dans les Deux-Sèvres**, va moderniser l'usine de production du Cébron qui dessert plus de 80 000 habitants. L'objectif est notamment d'améliorer le traitement des matières organiques et des pesticides avec la mise en place d'un réacteur à charbon actif en poudre. L'agence de l'eau apportera 2,1 millions d'euros à cette réalisation. Par ailleurs, l'aire d'alimentation du captage du Cébron fait l'objet d'un contrat territorial de lutte contre les pollutions diffuses.

Réduction des pollutions industrielles

On notera en particulier deux opérations qui contribueront à réduire les rejets de substances dangereuses :

- à **La Roche-Molière (Loire)**, l'aménagement de l'atelier de traitement de surface de Zodiac Aérotechnics SAS
- dans le **Morbihan**, le projet de collecte et de traitement des effluents de carénage pour le port de **Crouesty**

Restauration et préservation des milieux aquatiques

Le barrage du **Chat Cros (Creuse)**, sur le haut bassin du Cher, a été créé dans les années 1960 pour assurer l'alimentation en eau de la région d'Évaux-les-Bains. Depuis 1991 il n'a plus d'usage, la qualité des eaux stockées n'étant plus compatible avec la production d'eau potable. De plus, l'ouvrage d'une hauteur de 13 mètres n'est plus entretenu et présente des signes de dégradation.

Situé en limite sud du site Natura 2000 « Gorges de la Tardes et de la vallée du Cher », sur un cours d'eau identifié par le Sdage 2016-2021 comme jouant le rôle de réservoir biologique, l'effacement ou l'aménagement du barrage du Chat Cros est aussi une priorité à l'échelle du bassin Loire-Bretagne.

Pour ces raisons - usages, sécurité et environnement - le syndicat d'alimentation en eau potable propriétaire de l'ouvrage a décidé de l'effacer, de démolir l'usine de traitement et de valoriser le site de la retenue. Les travaux s'échelonnent sur 3 ans. Ils bénéficient d'un financement de l'agence de 2,1 millions d'euros.

Une politique contractuelle et partenariale soutenue

Le conseil d'administration a par ailleurs donné le feu vert pour la signature de **14 nouveaux contrats territoriaux** pour la restauration des milieux aquatiques et la réduction des pollutions diffuses.

Il a également validé deux projets **d'opérations collectives « peintres »** avec les fédérations régionales du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes, d'une part, Centre-Val de Loire d'autre part, pour collecter et recycler les eaux de nettoyage des pinceaux et rouleaux. 3 300 artisans et entreprises de peinture en bâtiment sont concernés. En s'appuyant sur l'expérience des deux opérations déjà en cours en Bretagne et Pays de la Loire, l'agence prévoit l'acquisition de 290 technologies propres sur les trois prochaines années.

À l'échelle du bassin, l'agence de l'eau s'engage dans deux conventions pluriannuelles (2016-2018) pour le développement de **l'agriculture biologique** et de ses techniques dans les opérations territoriales, l'une avec les groupements régionaux agrobiologiques, et l'autre avec les chambres régionales d'agriculture.

Enfin, une convention avec les **conservatoires d'espaces naturels** et leur fédération nationale précise les modalités de coopération entre les conservatoires et l'agence de l'eau pour la restauration et la préservation des milieux aquatiques, dont les milieux humides. La convention concerne les actions conduites dans le cadre des contrats territoriaux, l'émergence et l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage, la connaissance et la prospective.



Conseil
d'administration
23 juin 2016

Zoom 1 : un contrat territorial pour le Dhuy-Loiret 2016-2020 (Loiret)

Le Loiret est un cours d'eau atypique de 11,6 km de long. Son principal affluent est le Dhuy qui court sur 33 km au pied du plateau de Sologne, dans la plaine alluviale de la Loire. Sur le Loiret, 7 moulins forment une succession de bassins qui couvrent 67 ha. Ces bassins sont fortement envasés, ce qui entraîne une eutrophisation importante accompagnée de mortalités de poissons pendant l'étiage. Le Dhuy, avec ses affluents, a été recalibré dans les années 70-80 pour faciliter le drainage des terres agricoles. Sa ligne d'eau a été calée par 13 clapets.

Le contrat poursuit trois objectifs : la renaturation du Dhuy et ses affluents et l'élaboration d'une stratégie pour le Loiret, la réduction de l'utilisation des pesticides et la restauration de la zone humide de Courpain à la confluence du Loiret et de la Loire.

Zoom 2 : Le captage prioritaire du Ribou (Maine-et-Loire)

Le captage du Ribou qui alimente 50 000 habitants constitue une ressource stratégique pour la communauté d'agglomération du Choletais. Le contrat territorial validé en mars 2014 a déjà permis la réalisation de 62 diagnostics agro-environnementaux, l'élaboration d'une charte des prescripteurs agricoles, la réalisation de 21 diagnostics industriels... Son ambition est renforcée aujourd'hui pour intégrer les objectifs définis par arrêté inter-préfectoral du 5 juin et agir prioritairement sur le développement de filières dédiées à l'agriculture biologique, au maintien et au développement du bocage ainsi qu'à la réduction des phénomènes d'érosion.

Zoom 3 : Rennes (Ille-et-Vilaine), piloter l'évolution des systèmes d'assainissement

En prenant en janvier 2015 la compétence assainissement (collectif et non collectif), Rennes Métropole a réalisé un audit complet du parc d'assainissement des 43 communes de la métropole. L'accord de programmation conclu avec l'agence de l'eau prévoit l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement qui intègre le développement des territoires, l'extension de deux stations d'épuration, la sécurisation et l'optimisation du fonctionnement des structures de collecte et de transfert des eaux usées et l'extension d'un réseau de collecte. L'ensemble du projet s'élève à 20,9 millions d'euros et l'agence de l'eau pourra y contribuer pour 15,7 millions d'euros.

Contact presse :

Paule OPÉRIOL & Véronique VASSEUR - 02 38 51 73 11 ;
paule.operiol@eau-loire-bretagne.fr - veronique.vasseur@eau-loire-bretagne.fr

www.eau-loire-bretagne.fr

